



Licence Langues étrangères appliquées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées. 2011, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02036310

HAL Id: hceres-02036310

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036310>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Sud

Demande n° S3LI120000791

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

Cette mention de licence de l'Université de Bretagne-Sud (UBS) offre aux étudiants un cursus de Langues étrangères appliquées (LEA) aux métiers de l'entreprise (commerce international), plus généralement du secteur tertiaire (communication, traduction, métiers de « l'interculturel »...). Elle offre une voie professionnalisante entre la mention de licence Langues et cultures étrangères (LCE) et les formations de gestion et sciences économiques. Elle débouche sur un choix large de masters à l'UBS ou dans d'autres établissements. La mention de licence LEA peut également conduire à la préparation ultérieure des concours administratifs ou d'entrée dans des Institut d'Etudes Politiques (IEP).

Cette mention, par définition pluridisciplinaire, offre, à partir de la deuxième année, trois parcours bien différenciés :

- 1- Commerce international (double diplôme possible avec une université partenaire en République tchèque),
- 2- Traduction et interprétation juridiques,
- 3- Communication et échanges européens.

La mention de licence LEA repose sur le perfectionnement à niveau égal de deux langues vivantes (anglais obligatoire plus allemand ou espagnol), une troisième langue vivante et des enseignements de droit, économie, gestion, marketing, ainsi que de techniques d'expression/communication et de l'informatique. Un encadrement pédagogique très suivi facilite le passage du lycée à l'université et s'emploie à éviter décrochages et échecs.

92 % des licenciés poursuivent dans des mentions de masters de l'UBS Traduction juridique, Ingénierie de projets européens, Responsable du développement international, Littératures et langues ou Information et communication. En fonction du parcours choisi, il existe potentiellement des débouchés professionnels dans l'import/export, la gestion de projets européens (culturels, économiques, éducatifs) et interculturels, la traduction juridique et économique.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	168
Nombre d'inscrits en L2	94
Nombre d'inscrits en L3	81
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	11,67 %
% d'abandon en L1	23 %
% de réussite en 3 ans	77,36 %
% de réussite en 5 ans	
% de poursuite des études en master ou dans une école	
% d'insertion professionnelle	

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention de licence, bien insérée dans le tissu économique et éducatif local, grâce à une politique de partenariats diversifiés et un souci d'adéquation entre la formation universitaire et les débouchés professionnels, offre un programme d'études très convaincant. Elle propose les enseignements spécifiques à la mention LEA qui conjuguent la maîtrise écrite et orale de deux langues vivantes (plus de solides notions d'une troisième langue vivante), la connaissance des aires linguistico-culturelles correspondant aux langues choisies et l'acquisition des connaissances nécessaires pour comprendre la vie économique et la gestion des entreprises au sens large.

Le souci de diversifier les débouchés possibles se manifeste de plusieurs manières : une passerelle vers la licence professionnelle Assistant export trilingue est proposée ; il existe un programme intensif européen pour le parcours Traduction juridique en troisième année (L3) : pour ce même parcours, la deuxième année (L2) s'effectue dans une université à l'étranger ; des stages en entreprises (L2 et L3) sont obligatoires, en particulier pour le parcours Commerce international. L'ouverture sur l'international est bien assurée : notamment par des semestres à l'étranger et la possibilité d'obtention d'un double diplôme avec une université en République tchèque pour le parcours Commerce international.

Plus particulièrement, la filière, en liaison avec l'Université, s'efforce de mettre en place et d'exploiter dans un souci d'efficacité, de remédiation et de réduction de l'échec, un système précis de suivi : connaissance des caractéristiques des étudiants entrant dans la mention LEA, rencontres avec les lycéens qui peuvent suivre les cours pendant une demi-journée, groupe de travail « Liaison Lycées/Université » pour faciliter le passage à l'université, accent mis sur la méthodologie et le contrôle continu, suivi individuel grâce aux enseignants référents et l'accès à un module d'orientation et de consolidation.

- Points forts :

- Un très bon équilibre des enseignements et des parcours diversifiés. Le parcours Traduction juridique est un excellent atout.
- Un suivi et un encadrement des étudiants très volontariste et systématique.
- Une très bonne ouverture internationale (par exemple double diplôme avec une université en République tchèque pour le parcours Commerce international).
- Un très bon souci de diversifier les débouchés.



- Point faible :
 - La compensation annuelle n'est pas bien justifiée.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A+

Recommandations pour l'établissement)

Il faudrait poursuivre la mise en place des outils d'évaluation.

Il faudrait revoir les systèmes de compensation : la compensation annuelle est-elle vraiment justifiée ?